



Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 10 AOUT 2005

Droit de sceau: Fr. 6.00

L'atteste:
Le chancelier d'Etat:

[Signature]



COMMUNE DE VOUVRY

Le Président:

Le Secrétaire:

A. ARLETTAZ J.-CL. BRAENDLE

Mise en consultation : Limite de la forêt en dehors des zones à bâtir

Mise à l'enquête : Limite de la forêt confinant à la zone à bâtir

COMMUNE DE VOUVRY

CANTON DU VALAIS

CADASTRE FORESTIER

PLAN N° 34

DELIMITATION DU PERIMETRE : RAPPO HUBERT

RELEVÉ COMPLÉMENTAIRE AVRIL 2004 : BUREAU DE GEOMETRES J-M VJADENS S.A.

POUR APPROBATION PARTIELLE DES DELIMITATIONS FORESTIERES

L'INSPECTEUR D'ARRONDISSEMENT :

LE GEOMETRE :

[Signature]

[Signature]

Monthey, le mai 2005

Jean-Michel VJADENS SA , Ing. EPF/SA et géom. officiel , Rue de Château-Vieux 5 , 1870 Monthey tél. 024/472 36 16 fax. 024/472 36 17